



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2022 / 195**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 19

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant convocation du 4 octobre 2022.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Bernard CLEMENT, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT (adjoints), Sophie DUFIT, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Jocelyne PION, Bahya BAÏLICHE, Michel DROUVILLE, Jean-Claude CASTIGLIONI, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nicole ELBACHIR.

Absents représentés : Maxime BUTTURI, Marie-Laure BOIZOT, Jean-François FICHOT, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Nabil HAMAM, Silvia LARRANDART, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Christian ROBERT.

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Autres actes de gestion du domaine privé

DOMAINE ET PATRIMOINE

METEO FRANCE

MISE A DISPOSITION DE TERRAIN STATION METEO

Il est rappelé qu'une station météorologique mesurant les paramètres température, humidité, hauteur des précipitations, direction et vitesse du vent, est installée depuis septembre 2004 sur un terrain communal en vertu d'une convention arrivant à échéance le 1^{er} janvier 2023 ; que l'ensemble des coûts de fonctionnement de cette station est à la charge de Météo France.

- Considérant que cet établissement public sollicite la signature d'une nouvelle convention pour prolonger la mise à disposition gratuite du terrain de 885 m² appartenant au domaine privé de la commune situé sur la parcelle cadastrée section ZR n°108 lieudit « Les Joudres » d'une contenance totale de 2 ha.
- Considérant que cette convention est d'une durée de trois ans renouvelable tacitement deux fois sauf dénonciation à chaque période de renouvellement triennal en respectant un préavis de six mois.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 23
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention proposée par l'établissement public administratif Météo France relative à la mise à disposition gratuite d'une portion de 885 m² sur la parcelle susvisée aux fins d'y exploiter une station météorologique.

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre